

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 10 octobre 2018 se tient à 20 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Nathalie Harton, maire suppléant	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies ainsi que François Chalifour, directeur général de la SDEG, sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée.

Messieurs Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis, Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, ainsi que madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, sont absents.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Madame le préfet mentionne que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

**2018-163**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2.0 ORDRE DU JOUR

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 **DÉVELOPPEMENT**

4.1 ANALYSE DE L'OFFRE DE CÂBLE AXION POUR UNE COUVERTURE INTERNET

4.2 ORIENTATIONS BANDE PASSANTE

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

---

4.0 DÉVELOPPEMENT

4.1

---

ANALYSE DE L'OFFRE DE CÂBLE AXION POUR UNE COUVERTURE INTERNET

Les maires discutent de l'analyse présentée précédemment par monsieur Pierre Collins, de la compagnie BC2 Tactique, de la proposition de desserte des secteurs mal desservis et non desservis en Internet haute vitesse déposée à la MRC par Câble Axion. Les maires sont d'avis que les données connues par la MRC ne permettent pas pour le moment d'accepter une telle offre, n'étant pas aptes à évaluer si les coûts de l'offre de Câble Axion sont justifiés.

Madame Julie Morin, maire de la Ville de Lac-Mégantic, désire transmettre ses remerciements aux membres du conseil d'administration de la SDEG pour leur intérêt et leur implication financière dans le projet d'analyse de l'offre déposée par Câble Axion.

4.2

---

ORIENTATIONS BANDE PASSANTE

Des discussions ont lieu au niveau du fait que la méconnaissance des coûts exacts d'un projet de desserte fait en sorte que la MRC n'a pas de pouvoir de négociation avec Câble Axion. Il est discuté des avantages que pourrait avoir la réalisation d'études préliminaires telles que présentées par le consultant, monsieur Collins. La poursuite du processus permettrait à la MRC d'être propriétaire des études et ainsi connaître les coûts réels. De cette manière, la MRC pourrait déposer des demandes de subventions aux gouvernements et lancer un appel d'intention auprès des

fournisseurs privés.

Plusieurs discussions ont lieu, entre autres, au niveau des étapes à venir et si les ressources du développement seront sollicitées. J'explique que pour l'instant, il n'a pas été discuté de qui chapeauterait le projet et que ce sera effectivement à prendre en considération dans les coûts pour entreprendre les prochaines étapes.

Il est convenu de préparer des projets de résolution en lien avec les discussions qui ont eu lieu ce soir et de les présenter lors de la prochaine séance du conseil des maires du 17 octobre prochain.

5.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6.0

---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2018-164**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil des maires du 10 octobre 2018 soit levée, il est 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale